

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3743 - VENDREDI 15 MAI 2020

ASSEMBLÉE NATIONALE

Une pétition contre Jean Marc Kabund

Le député Jean-Jacques Mamba a déposé, le 13 mai, au bureau de la chambre basse du Parlement, une pétition signée par soixante-deux députés visant à déchoir Jean-Marc Kabund de son poste de premier vice-président de l'Assemblée nationale. Cette démarche fait suite à une sortie médiatique de l'incriminé qui avait affirmé que l'organisation du congrès

coûterait 7 millions de dollars. Alors qu'il s'est servi de ces chiffres pour dissuader ceux qui s'en tenaient à la convocation du congrès pour avaliser l'état d'urgence sanitaire sollicité par le chef de l'Etat, Jean Marc Kabund s'est attiré le courroux de quelques députés qui estiment qu'il a offensé l'institution en avançant des données inexactes.

Page 3



Jean Marc Kabund



Evêque Pascal Mukuna

AFFAIRE SEXTAPE

L'évêque Pascal Mukuna sous mandat d'arrêt provisoire

La décision est tombée, le mercredi 13 mai, après plusieurs heures d'audition de ce leader religieux au Parquet général près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe. Ce dernier a été en-

tendu sur les accusations de « viol, rétention illicite et menaces de mort » portées contre lui par une certaine Mamie Tshibola. A l'issue de la confrontation avec la plaignante, l'évêque

a été placé en détention préventive au cachot du parquet près le Tribunal de grande instance de la Gombe en attendant la poursuite des auditions le jeudi 14 mai.

Page 3

SANTÉ

Dr Jérôme Munyangi à Kinshasa pour intensifier ses recherches sur le Covid-19



Dr Jérôme Munyangi

Le chercheur congolais à l'origine du « remède traditionnel amélioré » à base d'artémisia est revenu au pays sur appel du chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, et du gouvernement afin d'apporter sa contribution à la lutte contre le Covid-19. Il s'est dit disposé à mener ses études sur la terre de ses ancêtres tout en demandant aux Congolais d'attendre, sous peu, les résultats de ses recherches. Rappelons qu'à cause de ses études sur un traitement alternatif de la malaria, Dr Jérôme Munyangi avait, à l'époque, reçu des menaces des revendeurs de médicaments qui travaillent en relation avec des firmes pharmaceutiques indiennes et chinoises. Ce qui l'avait contraint à l'exil.

Page 2

ASSEMBLÉE PROVINCIALE DE KINSHASA

Mike Mukebayi de nouveau menacé par une levée des immunités

Une plénière de l'Assemblée provinciale de Kinshasa (APK) devrait se tenir dans les jours qui viennent pour examiner le réquisitoire du procureur général tendant à obtenir la levée des immunités du député provincial Mike Mukebayi aux fins d'engager des poursuites judiciaires contre lui. À peine sorti de la prison de Makala, cet élu de la commune de Lingwala, à Kinshasa, fait l'objet d'une plainte pour « diffamation » déposée par le bureau de l'APK. Il est rappelé que le député provincial avait dénoncé la surfacturation à hauteur de trois millions de dollars aux fins de détournement pour la construction du bâtiment annexe de l'Assemblée provinciale.

Page 5



Mike Mukebayi

ÉDITORIAL

Relance

A lors que se profile à l'horizon le déconfinement qui permettra à chacun de nous de reprendre une vie normale même si des précautions multiples devront être prises afin d'éviter une deuxième vague de pandémie, rien n'est plus important, nous semble-t-il, que de réfléchir de façon très concrète à la relance indispensable de l'économie nationale.

Déjà durement impactée par l'effondrement brutal des cours de l'« or noir » ces dernières années, celle-ci a en effet plongé, comme on dit, dans le rouge provoquant une réduction des activités dans tous les secteurs, un assèchement des moyens financiers, une hausse du chômage et un risque d'explosion à long terme des dépenses publiques sans précédent. D'où la nécessité, aujourd'hui, de réfléchir aux mesures qui permettront d'inverser le courant et donc de relancer très vite la production, le commerce, l'investissement qui seront les meilleures armes de cette relance individuelle et collective.

Les plus hautes autorités de l'Etat se préoccupant de cette question, il leur revient d'envoyer des messages clairs et concrets aux acteurs économiques petits et grands, riches et moins riches sur qui reposera le redressement attendu. Et c'est d'ailleurs ce qu'elles font comme en témoignent les messages envoyés de différentes façons à la société civile, ces dernières semaines, messages qui ont été perçus clairement par celles et ceux auxquels ils s'adressaient.

Qu'il nous soit permis, cependant, d'insister ici sur le rôle essentiel que peuvent jouer dans ce contexte très particulier les artisans, les petites et moyennes entreprises, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, bref les hommes et les femmes qui ne disposent pas de moyens puissants pour agir, mais qui ont un savoir-faire irremplaçable et qui sont totalement immergés dans l'économie de base. Disposant de faibles moyens financiers, ils vont avoir le plus grand mal à développer leurs activités, mais si l'Etat, les administrations, les collectivités locales, les banques leur apportent le soutien nécessaire, ils contribueront de façon décisive à la relance que nous espérons tous.

Le temps est venu, indiscutablement, de privilégier les acteurs économiques les plus modestes.

Le Courrier de Kinshasa

SANTÉ

Le Dr Jérôme Munyangi à Kinshasa pour intensifier ses recherches sur le coronavirus

Le chercheur congolais à l'origine du « remède traditionnel amélioré » à base d'artémisia est revenu au pays sur appel du chef de l'État, Félix Tshisekedi, et du gouvernement afin d'apporter sa contribution à la lutte contre le Covid-19.



Dr Jérôme Munyangi

Le chercheur congolais, le Dr Jérôme Munyangi, aujourd'hui rendu célèbre pour avoir trouvé et rédigé le protocole baptisé « Covid-Artemisia », lequel protocole a servi de soubassement à l'élaboration du Covid-Organics présenté comme un remède efficace contre le coronavirus, quoique non certifié par l'OMS, est arrivé à Kinshasa le mardi 12 mai. C'était sur invitation du chef de l'Etat. De passage le 22 avril à Madagascar où s'est établi le chercheur congolais, le président de la République qui suit de près ses recherches sur le Covid-19 avait évoqué avec son homologue malgache la possibilité de son éventuel

retour au pays. Aujourd'hui, cela est chose faite à la grande satisfaction du concerné qui craignait pour sa sécurité. « Tout a été bien organisé, je suis venu dans un jet bien encadré et sécurisé par le président de la République et je suis heureux aujourd'hui de retrouver la terre de mes ancêtres et, surtout, continuer mes recherches ici en République Démocratique du Congo », a-t-il déclaré au sortir de l'audience que le chef de l'Etat lui a accordée à la cité de l'Union africaine.

En fait, le chercheur congolais sait qu'il est toujours la cible des revendeurs de médicaments qui travaillent

en relations avec des firmes pharmaceutiques indiennes et chinoises. Ces dernières lui en veulent à cause de ses travaux sur un traitement alternatif du paludisme au point de le contraindre à un exil forcé en France depuis juin 2019. Etabli à Madagascar où il poursuit ses recherches biomédicales, Jérôme Munyangi estime que l'heure est venue de mettre son savoir sur le Covid-19 à la disposition de ses compatriotes.

Saisissant l'opportunité que le chef de l'Etat lui a offerte, il s'est dit disposé à mener ses recherches sur la terre de ses ancêtres afin d'apporter sa contribution à la lutte contre le Covid-19. A ce sujet, il a demandé aux Congolais de patienter et d'attendre, sous peu, les résultats de ses recherches. « Ce que la population peut attendre, c'est juste les résultats des recherches. Un chercheur n'est pas quelqu'un qui prédit, un chercheur travaille d'abord et il présente les résultats de ses recherches pour que la population consomme un très bon produit. Ce qui nous a beaucoup touchés, c'est que le chef de l'Etat accepte de nous accompagner dans les recherches pour que nous ayons un ou des produits faits par des Congolais », a-t-il déclaré à la presse.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raissa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Doumiana (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossilé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,

Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mombélé

Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayoulo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzozzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ASSEMBLÉE NATIONALE

Une pétition contre Jean Marc Kabund

Le député Jean-Jacques Mamba a déposé, ce mercredi 13 mai, au bureau de la chambre basse du Parlement, une pétition signée par soixante-deux députés visant à déchoir Jean-Marc Kabund de son poste de premier vice-président de l'Assemblée nationale.

Le premier vice-président de la Chambre basse du Parlement est décidément dans des sales draps. Une pétition en bonne et due forme initiée par le député MLC Jean Jacques Mamba vise sa déchéance du bureau de l'institution. Au départ minimisée et jugée aléatoire, la procédure enclenchée par l'élu de la circonscription de la Lukunga conformément à l'article 31 du règlement intérieur régissant le fonctionnement de l'Assemblée nationale continue à faire son bonhomme de chemin. Les signatures ont été récoltées. Jean-Marc Kabund qui, visiblement, semblait ne pas accorder le moindre intérêt à cette démarche parlementaire, devrait se raviser car près de soixante deux députés ont adhéré à la cause soutenue par leur collègue Jean Jacques Mamba. C'est tout fier que ce dernier a déposé, le mercredi 14 mai, la pétition contenant

les soixante-deux signatures dont une dizaine des députés du groupe parlementaire MLC et Alliés. « *En tout cas, cette procédure aura le mérite, au minimum de modifier le comportement de nos autorités, de nos collègues, parce que nous sommes dans une période très difficile. Il faut que ceux qui sont dépositaires de l'autorité publique, que ceux qui sont mandatés par notre population aient un langage responsable. Je pense que nous luttons pour une société meilleure dans laquelle les responsables politiques s'expriment en toute vérité et en toute responsabilité* », s'est exprimé le député du MLC après le dépôt de la pétition.

Cette démarche parlementaire découle d'une sortie médiatique malencontreuse du premier vice-président de l'Assemblée nationale qui affirma que l'organisation du congrès coûterait 7 millions de



Jean Marc Kabund

dollars, soit 10000 à 15000 dollars par député. Jean Marc Kabund s'est servi de ces chiffres comme argument pour dissuader ceux qui s'en tenaient à la convocation du congrès pour avaliser l'état d'urgence sanitaire sollicitée par le chef de l'Etat. Des allégations mal digérées par certains députés dont Jean Jacques Mamba qui lui a adressé des questions

écrites pour lui demander de publier le budget d'un congrès. Face à l'indifférence de Jean Marc Kabund qui n'a pipé mot de ses correspondances, le député Jean Jacques Mamba s'est décidé d'actionner l'article 31 du règlement d'ordre intérieur de l'Assemblée nationale qui autorise le député à récolter les signatures en vue de la déchéance d'un membre

du bureau s'il estime que son comportement n'est pas digne. Avec soixante-deux signatures récoltées auprès des députés, toute tendance confondue, Jean Jacques Mamba espère que son action va aboutir, vu que beaucoup de ses collègues sont d'avis que Jean Marc Kabund n'est pas à sa place au bureau de l'institution.

Alain Diasso

AFFAIRE SEXTAPE

L'évêque Pascal Mukuna sous mandat d'arrêt provisoire

La décision est tombée le mercredi 13 mai après plusieurs heures d'audition de ce leader religieux au Parquet général près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe. L'incriminé a été entendu sur les accusations de « viol, rétention illicite et menaces de mort » portées contre lui par une certaine Mamie Tshibola.

A peine qu'il venait d'ester en justice contre l'ex-président Joseph Kabila qu'il accuse d'avoir détruit le pays durant son règne et installé un bureau d'enregistrement pour recevoir les victimes de la répression du pouvoir kabiliste, l'évêque Pascal Mukuna a reçu une convocation du Procureur général près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe. Le chef spirituel de l'Assemblée chrétienne de Kinshasa (ACK) y était attendu ce mercredi 13 mai pour répondre des faits infractionnels lui imputés sur la base d'une plainte émise à son encontre. Respectueux de la justice, le pasteur s'est présenté au Palais de la justice en compagnie de ses avocats. Viol, menace de mort et rétention illicite des documents parcellaires, telles sont les accusations portées contre l'homme de Dieu par la plaignante, une certaine Mamie Tshibola, épouse de feu Kantshia Milongo, un des anciens collaborateurs de l'évêque Pascal Mukuna. La

dame a affirmé dans sa plainte déposée le 8 mai que le leader spirituel de l'ACK l'aurait obligée à avoir des relations sexuelles avec lui pour entrer en possession du certificat d'une parcelle située dans la commune de Bandalungwa que son défunt mari lui a légué. A en croire l'accusatrice, le pasteur Mukuna avait fait de ce document un objet de chantage pour obtenir ses faveurs sexuelles. Harcelée et poussée à la faute, Mamie Tshibola finit par céder, dans l'idée que le fameux document lui allait être restitué. Tel ne fut pas le cas. « *Il m'a non seulement violé, mais aussi et surtout m'a exposé au mépris du public en publiant mes images qui portent atteinte à ma dignité de femme* », avait-elle mentionné dans sa plainte. Viol ou relation consentante ? C'est au tribunal de préciser.

Le mercredi 13 mai au Parquet général près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe, l'évêque Mukuna fut interrogé des longues heures durant sur ces



L'évêque Pascal Mukuna

faits qu'il a du reste niés devant des juges qui cherchaient à lui tirer les vers du nez. Quant à la vidéo compromettante l'impliquant devenue virale sur les réseaux sociaux, il la met sur le compte de la campagne de dénigrement que lui font subir les chantres du FCC qui digéreraient mal la croisade judiciaire qu'il vient d'enclencher

contre leur autorité morale et sénateur à vie, Joseph Kabila Kabange.

A l'issue de la confrontation avec la plaignante, l'évêque est placé sous mandat d'arrêt, un régime de privation de liberté de cinq jours et placé en détention préventive au cachot du parquet près le tribunal de grande instance de la

Gombe en attendant la poursuite des auditions ce jeudi 14 mai. Ainsi en a décidé le tribunal visiblement pas très convaincu par les explications de l'incriminé qui, en attendant l'instruction du dossier à sa charge, jouit de la présomption d'innocence. Encore un procès en perspective.

A.D.

COVID-19

Le ministre de la Santé sensibilise à la pandémie à Matadi

Le Kongo central a recensé déjà cinquante-cinq cas positifs. Et la tendance est à la hausse. Il faut alors renforcer la communication pour permettre aux habitants de cette province, surtout ceux de la ville portuaire de Matadi où les premiers cas ont été rapportés, d'adopter des comportements pouvant freiner la propagation de cette maladie.

Le ministre de la Santé, le Dr Eteni Longondo en séjour à Matadi a édifié, le mercredi 13 mai, les habitants de cette ville contre le Covid-19. A Matadi, le patron de la santé conduit une délégation composée de l'Incident manager de la riposte au Covid-19, le Pr Steve Ahuka Mundeke et le chargé du bureau de l'OMS en RDC, le Dr Amédée Prosper.

perché sur un véhicule et mégaphone en main, Eteni Longondo a invité la population de la ville de Matadi au respect des gestes barrières, à savoir se laver les mains régulièrement avec du savon ou utiliser une solution hydro-alcoolique, tousser ou éternuer dans

le coude du bras, respecter la distanciation sociale d'un mètre ou plus, porter le masque quand on est en public. En cas de maladie, appeler les équipes de la riposte pour une prise en charge

Au cours de cette mission de terrain, Eteni Longondo a remis au gouverneur de la province, Atou Matubuana, du matériel et des médicaments destinés à la lutte contre le Covid-19 dans cette province. La dotation du gouvernement comprend notamment cinquante lits et cinquante matelas et un don de l'OMS, constitué de dix motos, de carburant, de dix pulvérisateurs, de quinze kilos de chlore et de médicaments



essentiels. Ces dons permettront à l'équipe provinciale de la riposte du Kongo central de renforcer la surveillance épidémiologique, la recherche active des cas et des contacts et le prélèvement des échantillons

pour leurs analyses au laboratoire à Kinshasa. Ils serviront également à la prise en charge des patients atteints du nouveau coronavirus dans cette province.

Bien avant, le ministre de la Santé et toute sa délégation ont visité quelques formations sanitaires de la ville de Matadi, parmi lesquelles la maternité de la SCTP (ex-Onatra), l'Hôpital Nso a Salasani, au quartier hygiène dans la commune de Matadi, où est érigé un centre de traitement Ebola, ainsi que l'Hôpital général provincial de référence de Kinkanda. A l'étape de l'Hôpital de Kinkanda, le ministre Eteni Longondo a posé un acte de générosité en aidant quelques malades retenus par manque de moyens financiers pour honorer leurs factures afin de sortir de l'Hôpital.

Blandine Lusimana



FONDATION
GOTÈNE



CRÉATION DE LA FONDATION MARCEL GOTÈNE

Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« *Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents* »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène

Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

✉ fondationmarcelgotene@gmail.com

www.fondationgotene.com

ASSEMBLÉE PROVINCIALE DE KINSHASA

Mike Mukebayi de nouveau menacé par une levée des immunités

Un réquisitoire du procureur général a sollicité de décision de la plénière de l'organe délibération de la ville-province en vue d'engager des poursuites contre le député provincial, en rapport avec une plainte du bureau de cet organe qui l'accuse de diffamation.

Une plénière de l'Assemblée provinciale de Kinshasa (APK) devrait se tenir dans les jours qui viennent pour examiner le réquisitoire du procureur général Pascal Munkokole, tendant à obtenir la levée des immunités du député provincial Mike Mukebayi aux fins d'engager des poursuites judiciaires contre lui.

À peine sorti de la prison centrale de Makala, cet élu de Lingwala à Kinshasa fait, en effet, l'objet d'une plainte pour « diffamation » déposée par le bureau de l'APK. Le procureur général, qui a reçu la plainte du bureau de l'organe délibérant de la capitale congolaise, attend la levée de ses immunités sollicitée par son office, en vue d'enclencher la machine.

Une plainte désavouée par le rapporteur de l'APK En initiant cette plainte, le bureau de l'APK a indiqué que tous ses membres étaient derrière le pré-

sident Godé Mpoï pour traîner le député provincial Mike Mukebayi devant la barre. Mais le rapporteur de cette institution a réagi en se désolidarisant des autres membres du bureau dans cette démarche contre un de leurs. « Madame le rapporteur de l'organe délibérant de la ville n'a pas pris part à ce qui paraît comme acharnement de Gode Mpoï qui voudrait à tout prix éliminer Mike Mukebayi, l'un des défenseurs des intérêts de la population kinoise », a indiqué une source proche de ce dossier, se demandant si les députés provinciaux de Kinshasa allaient-ils, une fois de plus, lâcher leur collègue Mukebayi.

Il est rappelé que le député provincial Mike Mukebayi avait dénoncé la surfacturation à hauteur de 3 millions de dollars de la construction du bâtiment annexe de l'Assemblée provinciale. Convoqué



Mike Mukebayi avec son conseil, lors d'une audience DR

pour le même dossier, le journaliste Edmond Izuba avait regagné son domicile après son audition pendant trente minutes au parquet de grande instance de la Gombe. Deux autres journalistes cités dans la même affaire de diffamation n'ont pas encore comparu. Il est noté que Mike Mukebayi vient de passer plusieurs mois en prison dans

le cadre d'une affaire qui l'avait opposé au président de l'APK, Godé Mpoï. Alors que la Cour de cassation avait jugé inconstitutionnelle sa levée des immunités, donc des poursuites en son contre et son incarcération, sa libération avait posé problème. Le député provincial était resté pendant de bonnes semaines à la prison centrale de Maka-

la, alors que la décision de la cour ne souffrait d'aucun recours et devrait être exécutée aussitôt annoncée. Ses proches avaient dénoncé la politisation de cette affaire ainsi que l'interférence et la mauvaise foi de certains magistrats accusés de bloquer sa libération, malgré cette décision de la Cour.

Lucien Dianzenza

COVID-19

Discussion autour d'une éventuelle reprise de cours

Dans la journée du mercredi 13 mai, le secrétaire technique du Comité multisectoriel de la riposte au Covid-19, le Pr Jean-Jacques Muyembe Ntafum a échangé avec deux personnalités, à savoir le ministre d'Etat, ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST), Bakonga Wilima Willy, et l'ambassadeur de Belgique.

Avec le ministre d'Etat, ministre de l'EPST, Bakonga Wilima Willy, le Pr Jean-Jacques Muyembe Ntafum s'est entretenu pour la troisième fois avec lui autour de l'éventuelle reprise des cours dans les provinces non touchées et touchées par la pandémie du coronavirus en RDC. Le Pr Jean-Jacques Muyembe a également accordé une audience à l'ambassadeur de Belgique en RDC avec qui ils ont échangé sur l'évolution de la situation épidémiologique et la prise en charge du Covid-19 en RDC et sur d'autres questions ayant trait au fonctionnement du Secrétariat technique et à la mission multisec-

torielle des équipes de la riposte déployées dans les provinces pour s'enquérir de la situation sur place et former les équipes de ces provinces.

S'agissant de la reprise de l'école dans les provinces touchées et non touchées, il y a lieu de dire que le gouvernement devra penser à renforcer les mesures de protection et de sécurité dans les écoles pour que la maladie ne se propage pas. Le lavage des mains avec du savon, par exemple, doit être de mise dans toutes les écoles du pays. Mais la réalité sur le terrain est toute autre.

Dans les écoles où l'eau est une denrée rare, ce geste



Le lavage des mains, l'un des gestes barrières contre le Covid-19

barrière sera difficile à être respecté par les enfants. Il en est de même de la distanciation sociale. Point n'est besoin de rappeler

que dans certaines écoles, les élèves se mettent par quatre sur un banc. D'autres s'asseyent à même le sol. Il est donc important que les

autorités puissent étudier tous les mécanismes pour garantir une bonne reprise des cours.

Blandine Lusimana

NETWORKING-AFRICAN, VALLEY

Echange en ligne sur le classement Tropics Magazine de cinq-cents personnalités africaines

Via la plateforme « Zoom », Dimitri M'Foumou-Titi, président de l'Association développement relations nord-sud / ADRNS et Vénicia Guinot, CEO/Fondatrice du groupe sud-africain Tropics, se prêteront au jeu de questions-réponses avec des internautes le 18 mai, de 19h00 à 20h00, sur cinq-cents référents africains 2020.

Pour son dix-neuvième Afterwork organisé par ADRNS en partenariat avec le réseau African Valley durant une heure, Dimitri M'Foumou-Titi mettra à disposition le réseau qui regroupe les compétences distinctives pour accompagner le développement social et économique de l'Afrique. Et pour Vénicia Guinot, invitée du jour, à partir de ce dispositif, d'expliquer comment l'équipe de son magazine a établi le classement des personnalités africaines qualifiées des

« African Doers 2020 ».

A l'origine, ce classement a été effectué à l'occasion du dixième anniversaire de Tropics magazine bilingue (français/anglais), basé en Afrique du Sud, retraçant le style de vie de la communauté noire à travers le monde.

Depuis 2016, tout le long du mois de mai, le magazine effectue cette sélection pour établir la liste annuelle des «African Doers», composée des fils et des filles du continent africain de tous horizons, comprenant

notamment des leaders d'opinion, des élites commerciales et sociales, des créateurs de tendances et

des innovateurs.

L'objectif est de valoriser la destination d'investissement « Afrique » et d'inspirer, par les réseaux sociaux, une nouvelle génération de DOers en promouvant une image positive du continent africain. Les organisateurs saisiront l'occasion pour présenter le parcours de la Media-entrepreneure congolaise, intervenante principale de la séance. A ce jour, elle impulse une dynamique autour de plusieurs initiatives : Tropics Magazine, Tropics Business Summit ou encore le programme d'Ambassadeurs Tropics Voices pour n'en citer que quelques-uns.

Marie Alfred Ngoma

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



COVID-19

Les responsables de l'OMS déclarés persona non grata au Burundi

D'après une note publiée le 13 mai, le représentant de l'OMS en poste à Bujumbura, le Dr Walter Kazadi Mulombo, et trois autres experts du bureau local ont été invités à quitter le pays au plus tard le 15 mai.

C'est toute l'équipe de l'OMS chargée de la riposte au coronavirus qui est expulsée du Burundi, sans aucun ménagement. Le président burundais, Pierre Nkurunziza ne veut plus des experts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans son pays. Jean-Pierre Mulunda était le coordinateur technique de la riposte au Covid-19, Ruhana Mihindi était chargé du programme de lutte contre les maladies transmissibles alors que le Pr Daniel Parzy est un expert en biologie moléculaire. C'est ce dernier qui a formé l'équipe locale

chargée de la riposte à l'Ebola, puis au coronavirus depuis le début de l'année. Le gouvernement s'est vu critiquer pour avoir maintenu les élections prévues pour le 20 mai, en permettant des rassemblements publics. Il est accusé de gestion opaque de la pandémie du coronavirus, à moins d'une semaine d'un triple scrutin, dont la présidentielle.

En effet, les élections présidentielle, législatives et municipales devraient sceller une alternance démocratique et voir le président Pierre Nkurunziza, évangé-

lique, membre de l'Église du Rocher, prendre sa retraite. Son dauphin, le général Évariste Ndayishimiye, candidat du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie, favori face à cinq opposants dont Agathon Rwasa, candidat du Conseil national pour la liberté, recommande la prière pour venir à bout du coronavirus.

Dans cette ferveur religieuse, les fréquents rappels à l'ordre de l'OMS ont déplu au plus haut niveau. « Dieu aime le Burundi et s'il y a des personnes qui ont été testées positives, c'est pour que Dieu manifeste sa puissance au Burundi », a-t-il déclaré. Les autorités du pays avaient signalé, mercredi, quinze cas de Covid-19, dont un mort. Le Burundi a fermé son principal aéroport aux vols internationaux mais n'a pas décrété de confinement.

Yvette Reine Nzaba

SANTÉ

Doublement possible du nombre de décès par le sida en Afrique subsaharienne

Le nombre de décès causés par le VIH pourrait doubler en Afrique subsaharienne au cas où l'accès des malades aux traitements était perturbé par le coronavirus, indique un communiqué commun de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Onusida.

Une perturbation de six mois dans l'accès aux antirétroviraux pourrait provoquer la mort de cinq cents personnes supplémentaires en Afrique subsaharienne entre 2020 et 2022. Ce chiffre doit être ajouté aux quatre cent soixante-dix mille décès de 2018, l'année des dernières données statistiques, indique le communiqué de l'OMS et l'Onusida. Près d'un million de personnes sont mortes du sida dans le continent, et 25,7 millions vivent avec le VIH, dont 16,4 millions bénéficient du traitement antirétroviral. L'ONU craint une rupture des campagnes de prévention, d'accès aux soins et aux traitements. Ce qui pourrait effacer les progrès réalisés dans la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Or, le nombre d'enfants infectés a baissé de 43% entre 2010 et 2018 passant de deux cent cinquante mille à cent quarante mille enfants, souligne l'ONU, qui cite l'exemple du Mozambique, du Malawi, du Zimbabwe et de l'Ouganda, où les infections infantiles pourraient exploser, respectivement de 37% pour le premier, de 78% pour les deux suivants, et de 104% pour le

dernier. La directrice exécutive de l'Onusida, Winnie Byanyima, a tiré la sonnette d'alarme : « Le risque existe que les victoires remportées dans la lutte contre le sida soient sacrifiées au cours de la bataille contre le Covid-19 ». La semaine dernière, l'Onusida a appelé les gouvernements à « ne pas faiblir dans leurs efforts de prévention du VIH et garantir que les populations continuent d'avoir accès aux services nécessaires pour éviter toute infection, discrimination et violence, mais aussi pour être en mesure de jouir de leur santé sexuelle et de la reproduction ainsi que des droits afférents ». Winnie Byanyima s'inquiète de « la perte à grande échelle de revenus et d'emplois [qui] pourrait se traduire par une augmentation des relations sexuelles rémunérées, du commerce du sexe et de l'exploitation sexuelle. Cela exposera des personnes à un risque accru de contracter le VIH sauf si elles disposent des moyens de se protéger ». L'Onusida rappelle que depuis l'apparition du VIH il y a plus de trente-cinq ans, soixante-dix-huit millions de personnes ont été infectées.

Noël Ndong

« Dieu aime le Burundi et s'il y a des personnes qui ont été testées positives, c'est pour que Dieu manifeste sa puissance au Burundi »

Le nouveau coronavirus pourrait faire partie du paysage pendant longtemps, avertit l'OMS

Le nouveau coronavirus pourrait « ne jamais disparaître », a averti l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), dont le message alarmant intervient au moment où de plus en plus de pays sont en train de lever les restrictions imposées à leurs populations.

Alors que le bilan mondial du Covid-19 approchait des 300.000 morts (pour 4,3 millions de cas), le directeur des questions d'urgence sanitaire à l'OMS, Mi-

chael Ryan, a déclaré qu'il était très difficile de dire quand elle pourrait être vaincue, ce qui signifie qu'il faudra peut-être vivre avec,

« Ce virus pourrait devenir endémique dans nos communautés, il pourrait ne jamais disparaître »

chael Ryan, a déclaré qu'il était très difficile de dire quand elle pourrait être vaincue, ce qui signifie qu'il faudra peut-être vivre avec,

au même titre que d'autres maladies. « Ce virus pourrait devenir endémique dans nos communautés, il pourrait ne jamais disparaître », y compris en cas de découverte d'un vaccin, a insisté M. Ryan, en pleine course pour tenter de trouver un remède contre la maladie découverte en Chine au mois de décembre. Plus de 100 projets sont en lice dans le monde et une dizaine d'essais cliniques sont en cours. Une compétition non dénuée de tensions. Alors que l'Agence européenne du Médicament (EMA), a estimé jeudi que dans un scénario optimiste, un vaccin pourrait être disponible dans un an, les États-Unis ont accusé la Chine de chercher à espionner leurs cher-

cheurs pour tenter de voler leurs travaux.

Le géant pharmaceutique français Sanofi a de son côté jeté un froid en annonçant qu'il distribuerait en priorité aux États-Unis un éventuel vaccin, car les autorités américaines ont investi financièrement pour soutenir ses recherches. Cette avance pourrait être de quelques jours ou quelques semaines, a déclaré son directeur général Paul Hudson. Dans l'attente d'un traitement, les gouvernements sont contraints d'arbitrer entre les mesures visant à enrayer la propagation de la maladie et les décisions propres à relancer leurs économies et normaliser la vie des citoyens. D'où des mesures de déconfinement qui continuent d'avancer pas à pas à travers le monde, avec parfois, ici où là, une pause ou un recul.

Julia Ndeko avec AFP

MIGRANTS

En Méditerranée, la crainte d'une hécatombe

Des migrants toujours plus nombreux à traverser, une Europe qui ferme ses ports et plus aucun navire humanitaire pour effectuer des sauvetages... Dans l'ombre du coronavirus, la Méditerranée est le théâtre d'une tragédie à huis clos.

Au moment où l'Europe devenait l'épicentre mondial de la pandémie, seuls deux navires portant assistance aux personnes en détresse continuaient leurs opérations, même après que l'Italie et Malte eurent fermé leurs ports en raison du coronavirus début avril. Mais depuis la semaine dernière, toute opération de sauvetage a cessé. Les deux navires ont été immobilisés par les garde-côtes italiens pour des problèmes techniques, les ONG dénonçant, elles, une manœuvre injustifiée uniquement destinée à perturber leurs missions de sauvetages.

Au gré de bras de fers politiques et diplomatiques, une poignée de débarquements de migrants a eu lieu ces dernières semaines, comme le week-end dernier lorsque 79 personnes ont accosté en Italie où la question migratoire reste toujours très sensible et souvent instrumentalisée. Chez le voisin maltais, le Premier ministre Robert Abela est visé par une enquête concernant la mort de migrants en mer que l'armée et les autorités sont accusées de ne pas avoir secourus.

La situation est d'autant plus sensible que les départs des côtes libyennes ont augmenté de 290 %, soit 6.629 tentatives entre janvier et fin avril, comparé à la même période l'an dernier, et de 156 % au départ de la Tunisie.

La Méditerranée centrale « reste la route migratoire maritime la plus dangereuse au monde et, dans le contexte actuel, les risques que des naufrages invisibles aient lieu à l'abri des regards de la communauté internationale ont grandi », s'alarme l'Organisation internationale pour les migrations.

Dans un courrier conjoint envoyé à la Commission européenne, les ministres de l'Intérieur français, italien, espagnol et allemand réclament l'établissement d'un mécanisme de solidarité pour la recherche et le secours en mer, expliquant notamment qu'« actuellement, une poignée d'États membres portent un fardeau excessif, ce qui démontre un manque de solidarité et risque de faire dysfonctionner l'ensemble du système ».

J.Nd. avec AFP

PRISON DU CINQUANTAIRE

La FBCP dénonce les conditions d'incarcération des prisonniers

L'ONG de défense des droits de l'homme recommande aux autorités congolaises le respect des textes internationaux et nationaux sur le traitement et la protection des prisonniers signés et ratifiés par la RDC.

La Fondation Bill-Clinton pour la paix (FBCP) relève le ras-le-bol des quarante-sept prisonniers transférés, le 9 mai, de la prison militaire de Ndolo à Kinshasa à la prison du Cinquantaire à Bandunduville. Citant les informations en provenance de cette partie de l'ancienne province du Bandundu, cette ONG de défense des droits de l'homme indique, le 13 mai, que ce centre pénitentiaire construit pour accueillir deux cent cinquante détenus se trouve, à ce jour, comme toutes les prisons et maisons d'arrêt à travers le pays, surpeuplé depuis 2020. A l'en croire, au mois de mars 2020, cette prison a enregistré deux morts dues à la mauvaise prise en charge nutritionnelle et au manque des soins de santé des détenus. Dans cette description, la FBCP note que la prison du Cinquantaire de Bandunduville compte, à ce jour, plus de cinq cents prisonniers dont certains sont venus de prisons de Kinshasa, dans le cadre du désengorgement décidé pour lutter contre la pandémie du

coronavirus.

Dans ce qui semble être une dénonciation et un plaidoyer, cette ONG relaie les inquiétudes de la population de cette partie du grand Bandundu, qui se demande comment est-ce que les autorités provinciales, qui sont dans l'incapacité de nourrir et soigner les prisonniers peuvent accepter d'autres qui n'ont pas des familles dans la ville. La FBCP regrette également que depuis plus de quatre mois, la somme de mille dollars américains allouée par le gouverneur de la ville de Bandundu pour le fonctionnement de cette institution pénitentiaire ne soit jamais débloquée.

Face à ces réalités, cette ONG sollicite du gouvernement central de s'impliquer pour améliorer les conditions de vie des prisonniers, surtout dans les provinces du pays. « *Il est bon d'arrêter des gens qui ont commis les infractions et aussi de leur transférer à tout endroit à travers le territoire de la RDC. Mais il serait également préférable de respecter la loi en la ma-*



Prison du Cinquantaire/DR

tière », a indiqué la FBCP, qui rappelle que la RDC a ratifié et signé plusieurs documents nationaux et internationaux pour la protection des prisonniers. Cette association dit, par conséquent, inviter la RDC au respect strict de tous ces instruments juridiques internationaux ratifiés pour la protection des prisonniers sans distinction aucune.

Lucien Dianzenza

« *Il est bon d'arrêter des gens qui ont commis les infractions et aussi de leur transférer à tout endroit à travers le territoire de la RDC. Mais il serait également préférable de respecter la loi en la matière* »

LÉOPARDS FOOTBALL

Objectifs croisés de Yeni Ngbakoto et Jordan Nkololo pour la sélection

Deux internationaux n'ont pas été rappelés en sélection depuis bien longtemps. Il s'agit de Yeni Ngbakoto Atito (28 ans) d'En Avant Guingamp en L2 Française et Michaël-Jordan Nkololo (27 ans) actuellement à Riga FC en D1 Lettonie.

Les places au sein des Léopards de la République démocratique du Congo sont devenues chères au regard des valeurs de plus en plus nombreuses, surtout dans les rangs des binationaux. Et les deux joueurs ont perdu leurs places, ne faisant plus partie du groupe de la sélection depuis plusieurs mois. Si pour Yeni Ngbakoto, retrouver la sélection est un objectif, ce n'est pas le cas de Jordan Nkololo qui veut d'abord emmagasiner du temps de jeu, lui qui a fait face à des difficultés ces derniers mois.

« *Retrouver la sélection, c'est mon objectif. J'espère avoir un temps de jeu en club pour arriver confiant et apporter mes qualités. Je sais qu'il y a une concurrence très rude. A moi de faire le nécessaire pour la*

bousculer et trouver ma place », a déclaré Yeni Ngbakoto, convoqué pour la première fois en mars 2017 par l'ancien sélectionneur Florent Ibenge (qui a démissionné en août 2019) en match amical contre le Kenya. Et il se signale ainsi de manière à attirer l'attention du nouveau sélectionneur Christian N'sengi Biembe en poste depuis septembre 2019.

Alors que Ngbakoto tient énormément à la sélection, Jordan Nkololo (ancien joueur du Stade Malherbe de Caen et du Stade Lavallois en France) est plutôt concentré sur son club letton où il est arrivé cette saison. « *Un retour à la sélection ? Pourquoi pas, mais après elle n'est pas parmi mes objectifs premiers. Pour l'instant, il y a une équipe avec de bons*



Michaël-Jordan Nkololo

joueurs qui méritent leurs places. De mon côté, je ne me focalise pas dessus, mes objectifs sont d'être bien en club, de progresser, retrouver un certain niveau, c'est par là que je peux commencer à y revenir. La sélection, c'est bien, mais gagner avec la sélection, c'est mieux ». C'est l'aveu même de Jordan Nkololo qui avait suscité beaucoup d'espoir chez les Léopards il y a quelques années (cinq sélections et deux buts).

Le joueur a connu des moments difficiles, jusqu'à rester toute une année sans club, avant de rebondir à Rigo FC. Il a passé un moment de galère en Roumanie où il aurait été déçu par les infrastructures et par ses agents, rapporte-t-on. Aussi reste-t-il ouvert à toutes les opportunités et rêve de jouer un jour en Espagne et disputer la Ligue des Champions d'Europe.

Martin Engimo